

Vu le projet de délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer avec la RIVP une convention relative à l'entretien des cours ouvertes au public du Village Saint-Paul dans l'arrondissement Paris Centre ;

Vu la convention annexée au projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 20 mai 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8e Commission,

Délibère :

**Article 1 :** Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RIVP la convention relative à l'entretien des cours ouvertes au public du "Village Saint-Paul" (Paris Centre).

**Article 2 :** La convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 3 :** La convention est consentie à titre gratuit.

### **2025 DEVE 49 Subvention (20.000 euros) à la Ligue de protection des oiseaux et convention pluriannuelle d'objectifs.**

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

Délibération transmise au représentant de l'État et publiée sur le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris le 11 juin 2025.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 mai 2025, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'attribuer une subvention de 20.000 euros et l'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Ligue de protection des oiseaux Île-de-France ;

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs joint au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8e Commission,

Délibère :

**Article 1 :** la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Ligue de protection des oiseaux, jointe à la présente délibération est approuvée. Mme la Maire Paris est autorisée à la signer.

**Article 2 :** Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association au titre de l'année 2025 pour quatre projets intitulés « Squares et jardins engagés dans la démarche des Refuges LPO » (dossier Paris Asso 2025\_05876), « Etude et protection du Moineau domestique à Paris » (dossier Paris Asso 2025\_05985), « Atlas des Oiseaux nicheurs du Grand Paris (2025-2028) » (dossier Paris Asso 2025\_05880) et « Conseils et accompagnements aux enjeux de la biodiversité en ville » (dossier Paris Asso 2025\_05878).

**Article 3 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.

### **2025 DEVE 50 Subvention (15.000 euros) à l'association Faune Alfort et avenant à la convention pluriannuelle d'objectif 2022-2025.**

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

Délibération transmise au représentant de l'État et publiée sur le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris le 11 juin 2025.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 20 mai 2025, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'attribuer une subvention de 15.000 euros à Faune Alfort et de l'autoriser à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif 2022-2025 ;

Vu le projet d'avenant joint au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

**Article 1 :** L'avenant à la convention avec l'association Faune Alfort joint à la présente délibération est approuvé. Mme la Maire Paris est autorisée à le signer.

**Article 2 :** Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Faune Alfort au titre de l'année 2025 pour un projet intitulé « Demande de subvention annuelle de fonctionnement » (dossier Paris Asso 2025\_03764).

**Article 3 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.